

## La cité épiscopale

Au Moyen Age, le quartier épiscopal de Meaux s'étendait du transept nord de la cathédrale Saint-Etienne jusqu'aux remparts de la ville. Comme son nom l'indique, ce quartier était réservé à l'évêque, au chapitre des chanoines de la cathédrale et à leur entourage laïc ou ecclésiastique. La cité épiscopale présente encore la physionomie qu'elle avait au XVIIIe siècle. Cependant, des éléments architecturaux variés, appartenant à des périodes historiques différentes, entrent dans la constitution de ses édifices. Les éléments les plus anciens remontent à la seconde moitié du XIIe siècle (salles basses du palais épiscopal).



Jusqu'à la Révolution française, la cité épiscopale de Meaux conserve une fonction religieuse par excellence, quartier ecclésiastique jouxtant la ville laïque. Cette fonction perdue encore pendant le XIXe siècle.

En 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat fait passer ce patrimoine historique sous la tutelle de l'Etat. En 1911, sous l'impulsion du maire, Georges Lugol (1864-1950, édile de Meaux de 1906 à 1929), la municipalité fait l'acquisition du palais épiscopal et de ses dépendances (jardin et remparts), pour les réaménager et les ouvrir au public.